



**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
17 DÉCEMBRE 2019**

<u>PRÉSENTS</u>	:	Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Présidente
		M.	A. CHARVET, Vice-Président
		M.	R. PARTY, Secrétaire
		Mmes	C. BAILLIF, B. DESPLAND et A. EPINEY
		MM.	F. CAL SUAREZ, Y. HOFFMANN, F. MERLON et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		M.	R. HUGON, Adjoint
<u>EXCUSÉS</u>	:	Mme	M. CONRAD
		M.	P. MEYLAN
<u>ABSENTE</u>	:	Mme	A. BRUHIN

Mme la Présidente ouvre la séance à 19h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 NOVEMBRE 2019

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé par 7 oui et 1 abstention.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Décisions prises lors de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises

Suite au courrier de l'ACG du 29 novembre 2019, **Mme la Présidente** demande si l'un(e) des Conseillers(ères) municipaux(ales) a l'intention de faire opposition à la décision rendue le 20 novembre dernier, soumise au droit d'opposition des Conseils municipaux (art. 60C LAC), au sujet de la subvention d'investissement exceptionnelle de CHF 800'000.-- pour des équipements scéniques mobiles en faveur de la Nouvelle Comédie prélevée sur le budget d'investissement du Fonds intercommunal.

Suite à la question de **M. Meylan** (envoyée par courriel avant la séance) concernant la quote-part de Chancy à cet investissement, **M. Beuchat** indique que le Fonds intercommunal est alimenté par un montant forfaitaire versé par chaque commune. De la totalité, est déduit primitivement le soutien du FI aux communes à faible capacité financière, dont Chancy fait partie. Le solde est

attribué à divers projets dont l'intérêt intercommunal est démontré. Il n'y a donc aucune incidence financière pour la Commune.

Aucun(e) Conseiller(ère) municipal(e) ne souhaite faire valoir son droit d'opposition. Il est donc pris acte de cette décision.

M. Charvet rejoint la séance.

Mme la Présidente fait en outre part de l'entrée en force de la décision prise le 28 septembre dernier au sujet de la rectification des contributions annuelles des communes en faveur de l'ACG.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Truffes

M. Bouvier mentionne que les truffes sont offertes par M. Markl, aide au restaurant scolaire, afin de souhaiter un joyeux Noël ainsi qu'une bonne année 2020 aux membres du Conseil municipal et les remercier pour leur engagement.

b) Défibrillateurs

M. Bouvier rappelle que deux défibrillateurs ont été installés à Chancy, un entre les deux bâtiments scolaires (sous le préau couvert) et un à la voirie.

Il est aujourd'hui nécessaire de réactualiser ces appareils totalement obsolètes, notamment celui de la voirie, clignotant en permanence, se trouvant sous la pluie ou face au soleil, ce qui n'est pas bon pour l'appareil selon le spécialiste de Save a Life (association responsable de la mise en œuvre du réseau des défibrillateurs et répondants genevois). Un nouvel emplacement, dans l'encadrement du Proxi, a été suggéré et les demandes d'autorisation sont en cours.

Ces deux remplacements sont urgents et ont fait l'objet d'une étude d'offres par **M. Hugon**. Les appareils retenus seront maintenus hors gel dans une armoire, contrôlables à distance et directement reliés au 144, qui sera donc immédiatement prévenu en cas d'ouverture de l'armoire.

M. Bouvier souhaite l'accord de principe du Conseil municipal puisque ceci engendrera un dépassement d'environ CHF 10'000.-- (CHF 7'000.-- pour les boîtiers et CHF 3'000.-- pour les défibrillateurs). **M. Hugon** précise que les boîtiers, gérant toute la connectique, sont achetés et les défibrillateurs loués avec un contrat de suivi, à distance du bon fonctionnement.

Une discussion s'ensuit sur la facilité d'accès et d'utilisation, la formation primaire, puis celle adéquate de répondants sur la Commune, plus particulièrement au massage cardiaque, rappelant que le défibrillateur n'est qu'un appoint à ce dernier.

Mme la Présidente demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote de principe sur ce dépassement.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité, soit par 9 oui.

c) PGEE (plan général d'évacuation des eaux)

M. Bouvier rappelle que des travaux de remplacement des sacs à la route de Bellegarde (entre le rondpoint et le chemin de la Grande-Cour) ainsi qu'au chemin de la Ruelle avaient été budgétés pour 2019, respectivement pour CHF 30'000.-- et CHF 11'000.--.

Les devis initiaux datant de 2015, il a été nécessaire de mandater un ingénieur pour les actualiser. Ils ont fait l'objet d'un rapport détaillé et conséquent, suivi d'une adjudication. Malheureusement leur coût a augmenté et provoque un dépassement. En effet, les travaux de Bellegarde sont actuellement évalués à CHF 52'000.-- et ceux de la Ruelle à CHF 57'000.--.

Les excellents contacts de l'ingénieur auprès de l'Etat ont toutefois permis que le FIA, prenant en charge ces travaux, rembourse ces montants, non pas en annuités sur 40 ans, mais en une fois courant 2020.

M. Beuchat ajoute qu'il faut surtout chemiser les installations n'étant plus étanches, car les eaux usées s'écoulent dans la nature.

M. Bouvier demande aux Conseillers(ères) municipaux(ales) de se prononcer par un vote de principe sur ce dépassement, comptabilisé en 2019 mais remboursé en 2020.

Le Conseil municipal se prononce favorablement à l'unanimité, soit par 9 oui.

d) Kiosque

M. Beuchat informe le Conseil municipal que la demande d'autorisation de construire a été déposée début décembre 2019.

e) Chemin des Carrés

M. Beuchat indique que la demande d'autorisation pour le réaménagement de ce chemin a été déposée hier.

f) Extension de l'école et parking

M. Beuchat résume l'audition du 26 novembre 2019 auprès de certains représentants de la CMNS (Commission des monuments, de la nature et des sites) et du SMS (Service des monuments et des sites). Il précise que le rendez-vous était fixé à 10h30 et que l'architecte, M. Villa de Charpente-Concept, et lui n'ont été reçu qu'à 11h45 !

Pour la CMNS, il n'est maintenant plus concevable de « mixer » classes et parking. Elle privilégierait donc les classes l'une sur l'autre et non plus sur pilotis, ce qui entraîne évidemment des coûts, d'autres réflexions, de nouveaux plans, etc., en bref, c'est une reprise à zéro du dossier ... ce qui compromet grandement sa réalisation pour la rentrée 2020.

g) Rénovation du Groupe scolaire

M. Beuchat revient sur la séance d'arbitrage entre la CMNS et l'OCEN concernant les modifications apportées à l'enveloppe du bâtiment afin de l'assainir et de diminuer sa consommation énergétique.

L'architecte et lui-même se sont battus pour démontrer à la CMNS que sa position était totalement dénuée de fondement. Notamment, les trois propositions faites pour minimiser, selon elle, l'impact sur le visuel extérieur :

- simplement gicler un nouveau crépi mieux isolant sur l'actuel : mesure insuffisante pour diminuer la consommation du bâtiment;
- garder les fenêtres à guillotine là où elles sont actuellement et ajouter de nouvelles fenêtres devant ... : les classes ne seront toujours pas aux normes du DIP et la beauté d'une double rangée de fenêtres l'une derrière l'autre est toute relative;
- isoler par l'extérieur mais en gardant les fenêtres à guillotine : ni sécurité bonifiée et/ou meilleure ventilation ne sont donc apportées.

Malheureusement, son préavis négatif et les délais y relatifs nécessitent un report des travaux d'une année, car ils ne pourront malheureusement pas être réalisés pour 2020.

Mme la Présidente passe sa présidence au **Vice-Président**.

Mme Dubelly Hatinguais demande si le DIP ne pourrait pas intervenir au vu de la dimension des classes à mettre aux normes.

Mme Dubelly Hatinguais reprend la présidence.

M. Beuchat explique que l'architecte devra effectivement prendre contact avec un responsable au sein du DIP, en particulier afin de vérifier que la subvention à recevoir ne soit pas péjorée par cette éventuelle non mise en conformité.

Il rappelle que le projet soumis a été mûrement réfléchi et qu'il a fallu patienter 7 ans pour que la

Commune ait les ressources financières nécessaires à son aboutissement. Le tout balayé en 10 minutes à cause d'un préavis parfaitement arbitraire.

M. Bouvier remercie vivement **M. Beuchat** pour le suivi conséquent de ce dossier.

Il est envisagé de solliciter le Conseiller d'Etat en charge du Département voire un avocat, en fonction de la décision finale, s'il s'agit d'un refus d'autorisation de construire.

De plus, compte tenu de l'urgence climatique décrétée il y a quelques jours ... les difficultés imposées par la CMNS n'ont vraiment aucun sens.

4. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission ad hoc pour le réaménagement de l'ancien presbytère

En l'absence de **M. Meylan**, **M. Beuchat** indique que la commission a invité la FASe à sa prochaine séance afin de faire le point et de tous bénéficier des mêmes informations.

b) Commission de l'aménagement, de l'environnement et de l'énergie

En l'absence de **M. Meylan**, **M. Beuchat** mentionne la rencontre avec le bureau d'ingénieurs Urbaplan qui a mis à jour le plan de développement préconisé pour le secteur du Longet selon les dernières remarques de la commission. Un nouveau chiffrage doit être effectué et sera transmis prochainement permettant ainsi au Conseil municipal de se prononcer sur la poursuite ou non de ce dossier.

M. Beuchat revient sur la présentation de M. Hervé Rychtarick, conseiller de la Commune dans le cadre du reaudit « Cité de l'énergie ». En effet, le renouvellement du label (qui s'obtient à 50% de la totalité des points) et les projets qui en découlent ont été très bien accueillis par les membres de la commission. La Commune totalise actuellement 70% des points. Sachant que le label « Cité de l'énergie Gold » en nécessite 75%, elle a pour objectif de l'atteindre. Si malheureusement pas cette année, en 2024 au plus tard, car l'assainissement de l'école et le raccordement de la Mairie et du Café de la Place au chauffage à bois devraient aisément le permettre. Par ailleurs, ce projet étant essentiellement porté par **M. Beuchat**, il sera aussi nécessaire d'adapter les cahiers des charges de tous les collaborateurs et plus particulièrement celui du futur technicien, dont cet objectif sera un des points importants.

d) Commission des relations publiques et de la communication

Mme la Présidente passe sa présidence au **Vice-Président**.

Mme Dubelly Hatinguais communique que la commission travaille actuellement sur la liste des entreprises locales afin de l'intégrer dans le prochain ChancyLien à paraître en avril.

Mme Dubelly Hatinguais reprend la présidence.

Mme Despland prend le relais sur l'édition spéciale qui est en cours de rédaction. Le projet devrait pouvoir être distribué aux alentours du 20 février 2020.

Salle communale

M. Party a remarqué les dégâts faits sur le terrain autour de la salle communale et demande des explications.

M. Beuchat indique que lors du curage annuel des chenaux, l'entreprise a effectué ce travail à l'ancienne école avec une nacelle de 20 tonnes. Situées à un jet de pierre, la société a donc utilisé le même engin pour nettoyer celles de la salle communale. Sauf que pour les atteindre, le véhicule de 20 tonnes a fait de nombreux allers-retours dans le parc, dont le sol était détrempe, et sur la place centrale, en laissant au passage de larges ornières dans le terrain, des traces noires et des dalles déchaussées devant la salle communale ...

Un constat des dégâts a été établi par M. Gunter. L'entreprise reconnaît ses torts et paiera les dommages. Un devis a donc été demandé et lui sera transmis.

En ce qui concerne la place, **M. Beuchat** s'est renseigné sur la raison pour laquelle les dalles ont mal supporté le passage de l'engin. En effet, il est important qu'elles le puissent au vu des livraisons ponctuelles par des poids lourds ainsi que le montage de la tente du 1^{er} août et des promotions. A la base, la proposition de l'ingénieur contenait d'autres dalles spécialement prévues pour les poids lourds. Ensuite le mandataire en a suggéré d'autres soi-disant avec les mêmes caractéristiques.

Il lui a donc été répondu qu'elles devraient pouvoir supporter un poids même conséquent réparti sur 8 roues, mais que sur les 4 de la nacelle cela faisait trop ... de surcroît, ces dalles n'aiment pas du tout le sel de déneigement s'il est mal dosé.

Mme la Présidente passe sa présidence au **Vice-Président**.

Mme Dubelly Hatinguais s'inquiète du manque de lumière autour de la salle et plus particulièrement aux abords de la nouvelle terrasse. Elle ajoute également que les enfants font régulièrement le tour du bâtiment en vélo et craint un face-à-face dangereux avec les piétons.

Mme Dubelly Hatinguais reprend la présidence.

M. Beuchat fera le nécessaire afin de vérifier que le parcours pour se rendre au parascolaire soit correctement éclairé. Il pense également que l'endroit sera sécurisé au niveau des voitures dès la mise en service de la borne électrique de la Ruelle et qu'il sera difficile d'en faire plus.

Parking devant la salle

M. Merlon enchaîne et souligne que de nombreuses voitures sont garées le dimanche sur la place ainsi que sur le chemin de l'École.

M. Bouvier indique que la semaine dernière, l'Evêque orthodoxe était présent au temple et que la Commune avait donné l'autorisation de se parquer devant la salle communale.

Cette problématique sera également résolue dès la mise en service de la borne électrique au début du chemin de la Ruelle prévue lorsque le parking derrière la bibliothèque sera utilisable.

26 décembre 2019

M. Cal Suarez mentionne un problème avec le panneau électrique de l'ancien presbytère qui ne permettra pas d'exploiter le lieu pour cette manifestation.

Dès lors, il demande s'il est possible d'organiser cet événement dans le bâtiment du parascolaire.

M. Bouvier donne son accord.

Mme la Présidente souhaite aux membres du Conseil municipal de belles fêtes de fin d'année auprès des leurs et lève la séance à 20h05.



La Présidente du Conseil municipal
Chantal Dubelly Hatinguais



Le Secrétaire du Conseil municipal
Raphaël Party



La Secrétaire
Joëlle Noverraz